

sans but lucratif, soit à un taux d'intérêt qui serait fixé bien autrement que les taux courants dans le commerce.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la deuxième fois et la Chambre se constitue en comité, sous la présidence de M. Batten).

Sur l'article 1—

M. Chatterton: Le ministre pourrait-il expliquer au comité à quelle date, après la sanction royale, le nouveau versement initial sera applicable aux nouvelles demandes?

L'hon. M. Benson: Il sera applicable aussitôt que possible après la sanction royale. Le triage des demandes donne toujours lieu à des difficultés, car il ne s'agit pas toujours de demandes proprement dites. Maintenant que le bill a subi la deuxième lecture, nous comptons qu'il sera adopté sous peu par le Parlement et nous voulons fixer la date dès que la loi entrera en vigueur.

M. Chatterton: Ce n'est pas à cela que je voulais en venir. La loi entrera naturellement en vigueur dès la sanction royale. Les entrepreneurs veulent savoir à quelle étape du traitement des demandes on devra faire le versement initial. Si le ministre ne peut pas nous renseigner maintenant là-dessus, il pourra peut-être faire une déclaration le plus tôt possible après la sanction royale.

L'hon. M. Benson: J'ai discuté de cette question avec les dirigeants de la SCHL et ils l'examinent présentement. Il est toujours très difficile de déterminer un moment exact, lorsqu'on procède par étapes, mais je promets de faire une déclaration là-dessus à la prochaine occasion.

M. Chatterton: Je sais qu'un tel changement entraîne toujours des difficultés. Je propose qu'aussitôt décidé le moment d'appliquer ces dispositions, le ministre consente à entendre des appels. J'ai constaté qu'il y a toujours des cas spéciaux qui méritent un examen spécial.

L'hon. M. Benson: J'assure au député qu'aussi longtemps que je serai à mon poste, j'entendrai un appel de quiconque s'estimera lésé aux termes d'une mesure législative relevant de ma compétence.

• (5.10 p.m.)

M. Enns: Cela soulève une autre question. Le ministre dit qu'il en sera ainsi tant qu'il restera ministre. Il pourrait y avoir des changements dans le gouvernement avant longtemps, et sans mettre en doute la compétence du ministre, je voudrais savoir si cela figurera dans le nouveau règlement.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je vais signaler la chose aux fonctionnaires de la

[M. Leboe.]

SCHL, qui veulent administrer avec justice, et je vais m'assurer que le règlement sera rédigé de telle sorte que nous connaîtrons la date exacte où le changement se fera. J'en montrerai même un exemplaire à mon ami avant sa publication.

M. Gilbert: Le ministre pourrait-il nous donner quelques précisions quant aux écarts dans les proportions des prêts? Sauf erreur, l'écart maximum ne dépasse pas \$1,500. Je voudrais que le ministre nous donne quelques exemples de l'effet de ces modifications sur le montant de prêts hypothécaires.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, on ne s'attend pas, je crois, à ce que je fasse des calculs au comité, mais cela veut dire que jusqu'à concurrence de \$18,000, nous pourrions prêter 95 p. 100 de la valeur des hypothèques. Le maximum était auparavant de \$13,000; le plus grand avantage vise donc les prêts entre \$13,000 et \$18,000.

M. Alkenbrack: Puis-je demander au ministre si cette mesure ne s'applique qu'aux maisons neuves?

L'hon. M. Benson: Oui, monsieur le président, elle s'applique aux maisons neuves seulement.

M. Gilbert: Le ministre peut-il donner quelques détails sur la somme que le gouvernement prévoit dépenser pour l'habitation cette année comparativement à l'an dernier?

L'hon. M. Benson: Je n'ai pas ces chiffres devant moi. Mon ami sait que nous concentrons nos efforts dans certains domaines, notamment les logements sociaux, le réaménagement urbain, les égouts, les maisons d'étudiants, les foyers pour les personnes âgées et les logements qui rapportent des dividendes limités. Je signale à mon ami que nous avons eu une multitude de demandes pour des projets d'habitation rapportant des dividendes limités, plus que nous ne pourrions en satisfaire cette année probablement.

Nous sommes à étudier ces demandes et nous verrons à ce que les chantiers soient répartis à travers tout le pays. Ils ne seront pas tous concentrés à Montréal et à Toronto, comme quelqu'un l'a dit plus tôt. Le montant total que nous rendons disponible dans ces secteurs est d'environ 650 millions de dollars. Les données actuelles indiquent que les mises en chantier cette année atteindront le chiffre de 175,000 unités, ce qui comprend les maisons habitées par le propriétaire ou louées et les logements. En outre, nous prévoyons 10,000 à 12,000 autres unités comprenant les maisons pour étudiants, célibataires ou mariés, et les foyers pour personnes âgées.